
Accompagnement des suppléants

Fiche n°501

(Référence : PENC - axe 5)

Initiateur(s)

Province des îles Loyauté

Province Nord

Province Sud

Gouvernement DENC

Responsable de la formation

Mr Lionel MARIN

Directeur adjoint à Nouméa

Coordonnateur de la formation

Mme Nathalie O'CALLAGHAN

Conseillère pédagogique évaluations et PDF (SP) à Nouméa

Public : Désigné (stage SANS appel à candidature)

Enseignants suppléants des trois provinces.

Objectifs

- Définir le métier d'enseignant.
- Apporter des outils à des enseignants débutants et/ou confirmés.
- Analyser des pratiques de séances d'apprentissage à partir de situations authentiques de classe et de séances filmées.

Contenus

- Cadre de référence du métier d'enseignant.
- Droits et obligations.
- Outils de l'enseignant et ceux des élèves.
- Gestion de classe.
- Démarches d'apprentissage.
- Prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers.

Accompagnement des suppléants

Fiche n°501

(Référence : PENC - axe 5)

Modalités

N° groupe	Durée	Date(s)	Lieu(x)	Mode Remplacement
1	3 jours	02 au 04 mars 2020	IFMNC (NOUMEA)	Sans remplacement
2	3 jours	14 au 16 avril 2020	IFMNC (NOUMEA)	Sans remplacement
3	3 jours	18, 19 et 22 juin 2020	IFMNC (NOUMEA)	Sans remplacement
4	3 jours	24 au 26 août 2020	IFMNC (NOUMEA)	Sans remplacement
5	1,5 jour	25 mars (après-midi), 20 mai (après-midi), 29 juillet (après-midi) 2020	IFMNC (NOUMEA)	Sans remplacement
6	3 jours	18 et 19 juin 2020, un jour aléatoire dans l'année en fonction des remplacements possibles	à définir (IEP4 et IEP5)	Sans remplacement
7	3 jours	à définir	à définir (LIFOU)	Sans remplacement
8	3 jours	à définir	à définir (MARE)	Sans remplacement
9	3 jours	à définir	à définir (OUVEA)	Sans remplacement

Intervenants

NOM Prénom	Fonction	Lieu d'exercice
CP de circonscription	CP de circonscription	Nouméa
Maîtres formateurs	Maîtres formateurs	Nouméa
CP de circonscription	CP de circonscription	IEP
CP du service pédagogique	CP du service pédagogique	Nouméa

Observations

Les circonscriptions organiseront l'accueil des suppléants la journée précédant la pré-rentree (jeudi 13 février 2020).